

FCP VALEURS QUIETUDE 2018

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 arrêtés au 31 décembre 2015, faisant apparaître un total actif de 10 568 007 DT, un actif net de 10 521 509 DT pour 2 186 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 4 813,133 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2018, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures

d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 29 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		3 591 500	3 895 863
Obligations et valeurs assimilées		3 902 671	4 519 983
Titres OPCVM		-	-
	3.1	7 494 171	8 415 846
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	3 073 836	2 591 820
		3 073 836	2 591 820
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		10 568 007	11 007 666
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	38 780	41 026
Autres créditeurs divers	3.5	7 718	7 400
TOTAL PASSIF		46 498	48 426
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	10 331 759	10 761 112
Sommes capitalisables	3.7	189 750	198 128
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		189 750	198 128
ACTIF NET		10 521 509	10 959 240
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 568 007	11 007 666

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 03/02/2014 au 31/12/2014
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		315 463	251 790
Dividendes	4.1	109 677	78 477
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	205 786	173 313
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	51 585	103 681
<i>Total des revenus des placements</i>		367 048	355 471
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<159 786>	<140 116>
<u>Revenu net des placements</u>		207 262	215 355
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<17 447>	<16 991>
<u>Résultat d'exploitation</u>		189 815	198 364
- Régularisation du résultat d'exploitation		<65>	<236>
<u>Sommes capitalisables de l'exercice</u>		189 750	198 128
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		65	236
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<632 941>	<159 953>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		40 876	<38 477>
Frais de négociation de titres		<6 631>	<3 622>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<408 881>	<3 688>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 03/02/2014 au 31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<408 881>	<3 688>
Résultat d'exploitation		189 815	198 364
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<632 941>	<159 953>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		40 876	<38 477>
Frais de négociation de titres		<6 631>	<3 622>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<28 850>	10 962 928
Souscriptions			- 11 070 000
Capital			- 11 070 000
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			-
Rachats		<28 850>	<107 072>
Capital		<29 456>	<110 000>
Régularisation de l'exercice		<370>	<2 707>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<542>	
droit de sortie		1 518	5 635
<u>Variation de l'actif net</u>		<437 731>	10 959 240
<u>Actif net</u>			
- En début de l'exercice		10 959 240	-
- En fin de l'exercice		10 521 509	10 959 240
<u>Nombre de parts</u>			
- En début de l'exercice		2 192	-
- En fin de l'exercice		2 186	2 192
<u>Valeur liquidative</u>		4 813,133	4 999,653
<u>Taux de rendement</u>		-3,73%	-0,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti par le gestionnaire, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 14 juin 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de cinq ans depuis sa date de constitution soit le 04 octobre 2013.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2018.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réserve à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réserve à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réserve à la baisse dans le premier cas et le seuil de réserve à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2015.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués en date d'arrêt à leur valeur de marché au 31/12/2015, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligation et valeur similaires non admise à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors assimilable sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	7 000	152 950	168 203	1,59%
ATTIJARI LEASING	7 215	180 419	156 241	1,48%
BH	31 314	337 775	380 465	3,60%
BNA	2 000	22 960	22 116	0,21%
CITY CARS	3 171	46 106	42 184	0,40%
EURO-CYCLES	4 000	57 400	136 548	1,29%
LAND`OR	37 285	243 154	167 484	1,58%
MODERN LEASING	20 005	100 025	86 142	0,82%
MPBS	34 235	234 951	174 393	1,65%
SAH TUNISIE	23 600	225 051	229 015	2,17%
SERVICOM	32 582	573 926	199 988	1,89%
SIMPAR	1 776	90 092	58 835	0,56%
SITS	29 575	66 071	67 638	0,64%
SOPAT	97 262	312 956	236 930	2,24%
SOTIPAPIER	130 000	643 454	507 260	4,80%
STAR	3 458	569 191	537 086	5,08%
TELNET HOLDING	35 590	180 477	120 899	1,14%
TPR	50 000	211 000	156 150	1,48%
TUNINVEST-SICAR	13 000	138 930	143 923	1,36%
Total actions et droits rattachés		4 386 888	3 591 500	33,98%

B-Obligations et valeurs assimilées**Obligations de sociétés**

TL 2012/1 B TF	10 000	783 200	809 412	7,66%
AIL 2014-1 TF	10 000	800 000	819 658	7,76%
ATL 2014-1	10 000	800 000	837 019	7,92%

Total Obligations de sociétés

2 383 200	2 466 089	23,34%
------------------	------------------	---------------

Bons du trésor assimilables

BTA 01/2018	1000	985 357	1026 130	9,71%
BTA 01/2018	400	394 143	410 452	3,88%

Total Bons du trésor assimilables

1 379 500	1 436 582	13,59%
------------------	------------------	---------------

Total obligations et valeurs assimilées

3 762 700	3 902 671	36,93%
------------------	------------------	---------------

Total

8 149 588	7 494 171	70,91%
------------------	------------------	---------------

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u>
	<u>d'acquisition</u>
Actions	3 761 911
	<u>3 761 911</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Prix de Cession ou</u>	<u>Plus ou moins-</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus nets</u>	<u>Remboursement</u>	<u>values réalisées</u>
Obligations	595 800	166 800	766 800	4 200
Actions	3 433 334	-	3 470 010	36 676
TOTAL	4 029 134	166 800	4 236 810	40 876

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Amen Bank Pasteur	3 068 908	2 587 147
Intérêts courus sur dépôt a vue	6 160	-
Ventre titres à encaisser	-	47 804
Achat souscription à régler	-	<43 131 >
R/S à opérer sur dépôt a vue	< 1 232 >	-
TOTAL	3 073 836	2 591 820

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Frais de gestionnaire à payer	37 195	37 749
Frais de dépositaire à payer	1 585	3 277
	<u>38 780</u>	<u>41 026</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	6 324	6 474
Redevance CMF à payer	899	926
R/S 15%	495	-
	<u>7 718</u>	<u>7 400</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>
	10 761 112
Capital début de l'exercice	
Nombre de part	2192
Nombre de porteurs de parts	136
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	< 29 456 >
Nombre de parts	6
Nombre de porteurs de parts sortant	1
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 6 631 >
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	< 632 941 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	40 876
Droit de sortie	1 518
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 305 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	198 128
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 542 >

Capital au 31 décembre 2015	10 331 759
Nombre de parts	2 186
Nombre de porteurs de parts	135
Taux de rendement	-3,73%

3.6 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation	189 815	198 364
Régularisation du résultat d'exploitation	< 65 >	< 263 >
	<u><u>189 750</u></u>	<u><u>198 128</u></u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014 au 31/12/2014</u>
Dividende SOTIPAPIER	28 884	42 500
Dividende TUNINVEST-SICAR	19 696	14 557
Dividende TPR	11 500	-
Dividende ATTIJARI BANK	10 500	-
Dividende ATTIJARI LEASING	8 658	4 704
Dividende MPBS	7 874	8 752
Dividende STAR	7 143	-
Dividende EURO-CYCLES	4 056	-
Dividende SAH TUNISIE	4 040	-
Dividende SITS	2 707	-
Dividende CITY CARS	2 537	-
Dividende SIMPAR	1 500	5 250
Dividende SIMPAR NG 2014	582	-
Dividende ONE TECH HOLDING	-	2 714
	<u><u>109 677</u></u>	<u><u>78 477</u></u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014 au</u> <u>31/12/2014</u>
Intérêts sur Obligations	146 426	120 783
Intérêts sur BTA	59 360	52 530
TOTAL	205 786	173 313

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>
Intérêt sur Billets de trésorerie	-	58 676
Intérêt sur Certificat de dépôt	-	3 862
Intérêt sur dépôt à vue	51 585	41 144
	51 585	103 682

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014 au</u> <u>31/12/2014</u>
Rémunérations du gestionnaire	153 302	134 117
Rémunération du dépositaire	6 484	5 999
	159 786	140 116

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>
Redevance CMF	10 990	10 170
Honoraires du commissaire aux comptes	6 324	6 474
Autres frais	133	348
	17 447	16 992

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

<u>Données par part</u>	<u>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014 au 31/12/2014</u>
Revenus des placements	167,909	162,168
Charges de gestion des placements	< 73,095 >	< 63,922 >
Revenus net des placements	94,814	98,246
Autres produits	-	-
Autres charges	< 7,981 >	< 7,752 >
Résultat d'exploitation (1)	86,833	90,494
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,030 >	< 0,108 >
Sommes capitalisables de l'exercice	86,803	90,386
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	< 289,543 >	< 72,971 >
Frais de négociation des titres	< 3,033 >	< 1,652 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	18,699	< 17,553 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	< 273,877 >	< 92,176 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 188,044 >	< 1,682 >
Droit de sortie	0,694	2,571
Résultat non distribuable de l'exercice	< 273,183 >	< 89,605 >
Régularisation de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	< 0,140 >	< 1,128 >
Somme non distribuables de l'exercice	< 273,323 >	< 90,733 >
Valeur liquidative	4 813,133	4 999,653

5-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,45%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,73%	1,79%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout des cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2018. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.